PROCÈS VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE CE 12° JOUR DE JUILLET 2022, À 19H30

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire

Monsieur John Bradley, conseiller

Madame Patricia St-Laurent, conseillère Madame Annie Houle, conseillère

Monsieur Réal Déry, conseiller

Madame Marie-Claude Racine, conseillère Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-95-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-96-2022 Adoption du procès-verbal du 14e jour de juin 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14e jour de juin 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 14^e jour de juin 2022 soit accepté tel que déposé.

R-97-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 485 708.18\$ soit acceptée.

R-98-2022 Rapport du C.C.L. du 13 juin 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 13^e jour de juin 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le compterendu.

R-99-2022 Rapport du C.C.E. du 15 juin 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15^e jour de juin 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-100-2022 Rapport du C.C.U. du 29 juin 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29^e jour de juin 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

Monsieur Réal Déry, conseiller municipal, possédant des intérêts pécuniaires a divulgué l'information, s'est retiré et s'est abstenu de voter relativement à la demande à la C.P.T.A.Q. de madame France Jeannotte.

R-101-2022 Demande à la C.P.T.A.Q. - France Jeannotte

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de madame France Jeannotte relativement à l'aliénation et le lotissement du lot 5 310 634 et le lot 5 310 661 du cadastre de St-Marc;

Considérant que ce lot est d'une superficie de 1.4 hectares ;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte la demande et recommande son acceptation.

R-102-2022 P.I.I.A. – Simon Archambault

Attendu la demande de permis de monsieur Simon Archambault relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 091 du cadastre du Québec, sise au 321 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-103-2022 P.I.I.A. – Mathieu Huberdeau

Attendu la demande de permis de monsieur Mathieu Huberdeau relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 713 du cadastre du Québec, sise au 168, rue Jeannotte ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-104-2022 Congrès de la F.Q.M.

Considérant que le congrès de la F.Q.M. se tiendra du 22 septembre au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil autorise messieurs François Berthiaume, Réal Déry et Maurice Rolland à participer à ce congrès annuel, et ce aux frais de la municipalité.

R-105-2022 Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@

Considérant que la convention pour l'exploitation du système informatique modulé pour la bibliothèque prendra fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte la convention tel que déposé par le Réseau Biblio Montérégie ;

Il est également résolu que monsieur François Berthiaume, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale sont mandaté pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu à signer les documents relatifs à cette convention.

R-106-2022 Conciliation bancaire Rapport budgétaire trimestriel au 30 juin 2022

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 juin 2022 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

R-107-2022 Levée de la séance

5,000a

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la séance soit levée.

François Berthiaume

Maire

Sylvie Burelle

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-97-2022, R-104-2022 et R-105-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13e jour de juillet 2022.

Sylvie Burelle

Directrice générale et greffière-trésorière